

Conseiller-Domotique et Smart Home

RÉF | 8588

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Analyser le projet d'installation domotique & Smart home;
- Réaliser l'étude technique et le descriptif du projet d'installation domotique & Smart home;
- Paramétrer et adapter une installation domotique & Smart home (filaire et/ou non-filaire)

Programme

- **Cours professionnels :**

Communication technique & lecture de plans (24h);
Contexte énergétique - évolution technologique (16h);
Installations électriques résidentielles - Notions élémentaires (y compris RGIE & sécurité) (24h);
Concevoir & définir une installation (gestion de projet) (40h);
Système filaire : Domotique - protocole « propriétaire » & protocole KNX (60h);
Système non-filaire, à courant porteur & IoT (60h);
Inter connectivité - Système combiné - Domotique & IoT (16h);
Marketing & relation client (16h);
Précaution & vulnérabilité des systèmes et des équipements (4h);
Arduino & Raspberry Pi - Initiation (4h).

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

- **Pratique Professionnelle :**

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'une :

- [Convention de stage](#) passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un [délégué à la tutelle](#).
- Contrat de travail

- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de coordination et encadrement homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce diplôme est proposé au positionnement du niveau 5 du cadre européen des qualifications. Ce titre à lui seul ne prouve pas les compétences professionnelles pour les activités réglementées de l'électrotechnique.

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émergeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Sont admis à la formation, les détenteurs:

Prérequis administratifs

- CESS général, technique ou artistique ou toute autre formation équivalente;
- Document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale;
- Certificat d'apprentissage ou diplôme de formation chef d'entreprise SFPME ou IFAPME dans les métiers suivants : installateur sanitaire et de plomberie, installateur en chauffage central, garagiste-réparateur, installateur électricien et installateur électricien résidentiel OU pour les métiers d'installateur en chauffage central et d'installateur électricien l'auditeur avoir réussi les cours B de la troisième apprentissage ou de l'année préparatoire et échoué à l'épreuve « examen C » organisée à la fin de ces années de formation (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique);
- Examen d'entrée.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

postuler

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>